

**CABINET GUIGARD VEYRET**  
**Société anonyme à conseil d'administration au capital de 332 850 €**  
**Siège social :**  
**16 rue Paul-Henri Charles Spaak**  
**26000 VALENCE**  
**436 780 316 R.C.S. Romans**

---

**PROCÈS-VERBAL**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 17 NOVEMBRE 2025**

**L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ,**  
**Et le dix-sept novembre, à neuf heures,**

Les actionnaires de la société CABINET GUIGARD VEYRET, société anonyme à conseil d'administration au capital de 332 850 €, divisé en 2 219 actions de 150 € chacune, dont le siège social est sis à 26000 VALENCE, 16 rue Paul-Henri Charles Spaak, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre recommandée adressée le 31 octobre 2025.

Il a été établie une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe VEYRET, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société QUATUOR FINANCE et Monsieur Olivier BARBOU, les deux actionnaires représentant par eux-mêmes le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Nadine SAROUL est désignée comme secrétaire.

Le Cabinet B2A, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 31 octobre 2025, est excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que tous les actionnaires sont présents. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

ML  
B2A  
NS  
NS

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres recommandées de convocation adressées aux actionnaires et les récépissés postaux,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le rapport du Commissaire aux Comptes,
- le projet de statuts de la Société sous sa nouvelle forme,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE**
- **LECTURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
- **LECTURE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**
- **TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**
- **ADOPTION DES STATUTS DE LA SOCIETE SOUS SA NOUVELLE FORME**
- **FIN DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS ET NOMINATION DU PRESIDENT**
- **FIN DES FONCTIONS DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES**
- **NOMINATION DE DIRECTEURS GENERAUX**
- **CONFIRMATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DANS SES FONCTIONS**
- **CONSTATATION DE LA REALISATION DEFINITIVE DE LA TRANSFORMATION**
- **POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES**

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes établi conformément à l'article L. 225-244 du Code de commerce et attestant que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

*Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :*

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société qui devient, à compter de ce jour :

**« GROUPE VINGT SIX VALENCE »**

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes établi conformément à l'article L. 225-244 du Code de commerce et attestant que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social, et après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies, décide, en application des dispositions des articles L. 225-243, L. 225-244 et L. 227-3 du Code de commerce, de transformer la Société en société par actions simplifiée à compter de ce jour.

Cette transformation régulièrement effectuée n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La **durée** de la Société, son **objet** et son **siège social** ne sont pas modifiés.

Son capital reste fixé à la somme de 332 850 €. Il reste divisé en 2 219 actions de 150 € chacune, entièrement libérées qui seront attribuées aux actionnaires actuels en échange des 2 219 actions qu'ils possèdent.

Cette transformation met fin aux fonctions des membres du conseil d'administration à compter de ce jour.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## TROISIÈME RÉOLUTION

En conséquence de la décision de transformation de la Société en société par actions simplifiée adoptée sous la résolution précédente, l'Assemblée Générale adopte article par article, puis dans son ensemble le texte des statuts de la Société sous sa nouvelle forme.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale en conséquence de la transformation de la Société en société par actions simplifiée, constate que les mandats d'administrateurs de Madame Nadine SAROUL, Monsieur Olivier BARBOU, Monsieur Frédéric RIZZI et Monsieur Thierry JAMMES prennent fin à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale en conséquence de la transformation de la Société en société par actions simplifiée, constate également que le mandat de Monsieur Philippe VEYRET, Président du Conseil d'Administration, prend fin à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale lui donne quitus entier et sans réserve pour sa gestion et l'exercice de ses fonctions.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions prévues par les nouvelles dispositions statutaires, décide de nommer à compter de ce jour, pour une durée illimitée, en qualité de Président de la Société :

ME BE SA NS  
CD TO BO AC

La société **QUATUOR FINANCE**,  
société à responsabilité limitée au capital de 64 000 €,  
dont le siège social est sis à 26000 VALENCE, 16 rue Paul-Henri Charles Spaak,  
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS sous le numéro 480 690 619,  
représentée aux présentes par son cogérant, Monsieur Olivier BARBOU.

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, le Président dirige la société, conformément à la loi et aux statuts et la représente à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur Olivier BARBOU** au nom de la société QUATUOR FINANCE qu'il représente, remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Président et confirme qu'il remplit lui-même ainsi que sa société les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

### CINQUIÈME RESOLUTION

En conséquence de la décision de transformation de la Société en société par actions simplifiée,

L'Assemblée Générale prend acte de l'intention de Madame Nadine SAROUL de démissionner de ses fonctions de Directrice Générale Déléguée à compter de ce jour et à la même date, lui donne quitus entier et sans réserve pour sa gestion et l'exercice de ses fonctions.

L'Assemblée Générale prend acte de l'intention de Monsieur Olivier BARBOU de démissionner de ses fonctions de Directeur Général Délégué à compter de ce jour et à la même date, lui donne quitus entier et sans réserve pour sa gestion et l'exercice de ses fonctions.

L'Assemblée Générale prend acte de l'intention de Monsieur Frédéric RIZZI de démissionner de ses fonctions de Directeur Général Délégué à compter de ce jour et à la même date, lui donne quitus entier et sans réserve pour sa gestion et l'exercice de ses fonctions.

L'Assemblée Générale prend acte de l'intention de Monsieur Thierry JAMMES de démissionner de ses fonctions de Directeur Général Délégué à compter de ce jour et à la même date, lui donne quitus entier et sans réserve pour sa gestion et l'exercice de ses fonctions.

L'Assemblée Générale prend acte de l'intention de Madame Claire DUMOULIN de démissionner de ses fonctions de Directrice Générale Déléguée à compter de ce jour et à la même date, lui donne quitus entier et sans réserve pour sa gestion et l'exercice de ses fonctions.

L'Assemblée Générale prend acte de l'intention de Monsieur Brice BEAL de démissionner de ses fonctions de Directeur Général Délégué à compter de ce jour et à la même date, lui donne quitus entier et sans réserve pour sa gestion et l'exercice de ses fonctions.

L'Assemblée Générale prend acte de l'intention de Monsieur Clément LAFOUGERE de démissionner de ses fonctions de Directeur Général Délégué à compter de ce jour et à la même date, lui donne quitus entier et sans réserve pour sa gestion et l'exercice de ses fonctions.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

MS JS CO NS  
TO BO FI

## SIXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de la décision de transformation de la Société en société par actions simplifiée,

L'Assemblée Générale prend acte de l'intention de Monsieur Philippe VEYRET de démissionner de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour et à la même date, lui donne quitus entier et sans réserve pour sa gestion et l'exercice de ses fonctions.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions prévues par les nouvelles dispositions statutaires, décide de nommer à compter de ce jour, pour une durée illimitée, en qualité de nouveaux Directeurs Généraux de la Société :

**Monsieur Olivier Jacques BARBOU**,  
né le 30 décembre 1970 à VALENCE (Drôme),  
demeurant à 26380 PEYRINS, 584 montée de Cotabillet,  
de nationalité française.

**Monsieur Frédéric Gilbert RIZZI**,  
né le 30 novembre 1973 à VALENCE (Drôme),  
demeurant à 26300 CHATUZANGE LE GOUBET, 6 lotissement les Tissons,  
de nationalité française.

**Monsieur Thierry Louis Dieudonné JAMMES**,  
né le 24 mai 1972 à SAINT-MANDÉ (Val-de-Marne),  
demeurant à 26120 MONTVENDRE, 45 route de la Baume Cornillane,  
de nationalité française.

**Madame Claire DUMOULIN**,  
née le 25 juillet 1987 à FEURS (Loire),  
demeurant à 26380 PEYRINS, 584 montée de Cotabillet,  
de nationalité française.

**Monsieur Brice Marco BEAL**,  
né le 25 juin 1991 à VALENCE (Drôme),  
demeurant à 26500 BOURG LES VALENCE, 32 rue Marc Chagall,  
de nationalité française.

**Monsieur Clément Sylvain LAFOUGERE**,  
né le 28 février 1994 à ROMANS SUR ISERE (Drôme),  
demeurant à 26000 VALENCE, 277 avenue Victor Hugo,  
de nationalité française.

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, les Directeurs Généraux assisteront le Président dans ses fonctions.

Conformément aux statuts, ils auront comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur Olivier BARBOU** remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

MVB JSE OBA CO NJ  
JF DP FR

**Monsieur Frédéric RIZZI** remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

**Monsieur Thierry JAMMES** remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

**Madame Claire DUMOULIN** remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Directrice Générale et confirme qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

**Monsieur Brice BEAL** remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

**Monsieur Clément LAFOUGERE** remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

### **SEPTIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale confirme dans ses fonctions le Cabinet B2A, Commissaire aux Comptes titulaire, pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 août 2025**.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **HUITIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide que la durée de l'exercice en cours qui sera clos le **31 août 2026**, n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la Société en société par actions simplifiée.

L'Assemblée Générale confirme que les dispositions des nouveaux statuts et les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés par actions simplifiées seront applicables :

- à l'établissement et à la présentation des comptes annuels de l'exercice en cours ;
- à l'affectation et à la répartition des bénéfices de cet exercice.

Le Conseil d'Administration, ainsi que le Président feront "prorata temporis" leur rapport de gestion à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **NEUVIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, constate que la transformation de la Société en société par actions simplifiée est définitivement réalisée.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## DÉCLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Pour la perception des droits d'enregistrement, le présent procès-verbal est soumis au droit fixe de 125 €.

*L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.*

*De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par :*

*Suivent les signatures.*

**Monsieur Philippe VEYRET,**

« Lu et approuvé »

*Lu et approuvé*  


**Madame Nadine SAROUL,**

« Lu et approuvé »

*Lu et approuvé*  
*N Saroul*

**Monsieur Olivier BARBOU,**

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

*Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général*



**Monsieur Frédéric RIZZI,**

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

*Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général*



**Monsieur Thierry JAMMES,**

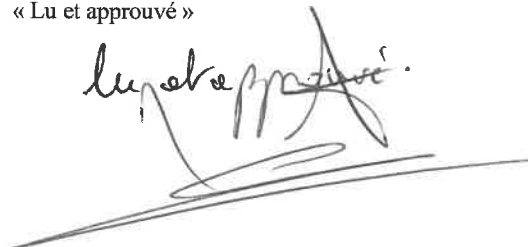
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

*Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général*



**Monsieur Olivier BERNARD,**

« Lu et approuvé »

*Lu et approuvé*  


**Madame Claire DUMOULIN,**  
« Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale »

Bon pour acceptation des  
fonctions de directrice  
générale



**Monsieur Brice BEAL,**  
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions de  
Directeur Général




**Monsieur Clément LAFOUGERE,**  
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions de  
Directeur Général



La société **QUATUOR FINANCE,**  
représentée par Monsieur Olivier BARBOU,  
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions  
de Président



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE  
L'ENREGISTREMENT  
DROME

Le 17/11/2025 Dossier 2025 00046937, référence 2604P01 2025 A 02001

Enregistrement : 125 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros

Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros